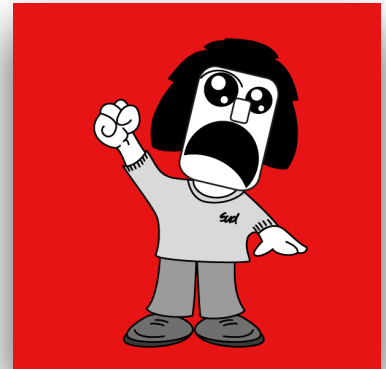


Comités des salaires...

...de la transparence s'il vous plaît !

Le comité des salaires de Bretagne aura lieu cette année le 25 mai et l'inflation importante de 2023 rend son enjeu encore plus crucial. Il est d'autant plus légitime dans ces conditions de demander une nouvelle augmentation de salaire **en privilégiant les salarié.e.s qui ont les plus maigres salaires et ceux qui sont en disparité.**



Le hic, les représentant.e.s syndicaux n'ont accès à aucun document pertinent pour étudier les situations salariales des un.e.s et des autres, à moins que les salarié.e.s aient accepté que la direction leur transmette leurs salaires.

Autre problème de taille : l'avis des représentant.e.s syndicaux n'est que consultatif.

Depuis 10 ans et la création de l'entreprise unique France Télévisions, Sud constate que la direction refuse de donner des informations précises sur les salaires pratiqués.

Pourtant, en 2013, lorsque la loi a exigé l'harmonisation des salaires dans la nouvelle entité, des tableaux détaillés étaient communiqués aux représentant.e.s syndicaux. Ils donnaient une idée précise des salaires selon les groupes et les métiers, basés sur deux critères objectifs : l'âge et l'ancienneté. Ces informations ont permis pendant quelques années de pointer des écarts salariaux et en résorber certains.

Aujourd'hui, ces chiffres ont forcément évolué. Il est donc grand temps que la direction les partage à nouveau, pour pouvoir réaliser une analyse équitable de la situation de chacun.

Mais elle fait tout l'inverse. L'avenant 16, qui régissait les comités salaires et obligeait la direction à fournir certaines informations, est arrivé à

échéance et n'a pas été renouvelé en 2023. C'est donc désormais l'accord d'entreprise qui fait foi. La direction n'est par exemple plus obligée d'octroyer des augmentations de salaires à un minimum de 33 % des PTA et des journalistes. La garantie d'une revalorisation du salaire de base au bout de 5 ans n'existe plus.

Autre détail important : la direction se targue de se référer à une médiane pour justifier d'accepter ou refuser des augmentations de salaires. Mais on imagine très bien que cette médiane a baissé à cause des départs en RCC (rupture conventionnelle collective) ; des salarié.e.s en fin de carrière, aux salaires importants, ont quitté l'entreprise.

Une médiane qui baisse et une inflation qui grimpe, ce sont les salarié.e.s qui vont être lésés !

Pour toutes ces raisons, Sud demande aussi à la direction de France 3 Bretagne une explication de texte pour savoir comment elle va distribuer cette année les promotions pécuniaires et fonctionnelles ?

A-t-elle comme objectif premier de rehausser le salaire des collègues les plus mal payé.e.s ? Va-t-elle s'atteler à rétablir l'équité, en termes de salaires et de positionnement dans les grilles professionnelles, entre salarié.e.s qui exercent le même métier en fonction de l'âge et de l'ancienneté ? Aura-t-elle à cœur d'effacer les disparités salariales entre femmes et hommes ?

C'est en tout cas ce que lui demande les adhérent.e.s de Sud. Leurs représentant.e.s exigent donc des chiffres précis afin d'y veiller, sinon, à quoi bon participer à cette tartuferie.

Rennes, le 15 mai 2023



Sud Médias Télévision . syndicatsud@francetv.fr

Rejoignez nous sur notre site <https://syndicatsudftv.fr>